



La sobriété, fil vert de la transformation



Cette note, fruit de deux ans de travaux sur la sobriété, décline dans un premier temps l'histoire de la notion de sobriété, et sa portée nouvelle dans notre époque. Simple aspiration, ou comportement de rupture, quelles sont aujourd'hui les conditions de son émergence ? Nous plaçons aussi l'innovation au cœur de cette réflexion, car elle en est un incontournable levier. La sobriété ne peut s'incarner que si les acteurs s'en emparent. Entre contrainte et opportunité, quel est le rôle des entreprises et des territoires dans l'émergence d'une société sobre ? Enfin, nous concluons cette réflexion avec une proposition de renouvellement des valeurs qui doit accompagner l'émergence de la sobriété ainsi que des propositions concrètes d'actions pour les acteurs, entreprises, pouvoirs publics, et citoyens.



Avant-propos

La sobriété et les nouveaux modèles : deux ans de travaux du Comité 21 pour accompagner l'émergence d'une société sobre

En 2020, le Comité 21 a souhaité approfondir les conditions de la transformation structurelle nécessaire pour répondre aux enjeux sociaux et environnementaux de la société. La sobriété est apparue le concept adapté pour incarner cette transformation. Elle est, comme l'adaptation aux changements climatiques, un levier clé qui repose sur des solutions comportementales, éthiques, techniques et systémiques. Mais les défis du concept sont immenses ! Le premier est de passer de l'idée à la réalité. Le second est de la rendre désirable, acceptable. Faute d'incarnation et d'application, la sobriété est souvent décriée car perçue comme un recul ou un frein au progrès, ou encore comme répulsive en termes de communication et marketing. Les changements de comportements sont au cœur de la résolution de ces défis. Ainsi, les gestes individuels sont essentiels : « *On aura beau faire toutes les évolutions technologiques que l'on veut, si les comportements n'évoluent pas, on ne pourra pas avancer comme on le souhaite.* »¹ Mais pour cela il faut que la sobriété soit mieux appréhendée et davantage mise en application dans les organisations et les territoires.

Comment dépasser ces freins ? Comment imaginer de nouveaux modèles sur les principes de la sobriété, acceptables et viables ? De quelles transformations structurelles parle-t-on ? Comment les organisations et les territoires peuvent-ils s'approprier la sobriété et transformer leurs pratiques ? Est-ce qu'une entreprise peut être sobre ?

C'est pour répondre à ces questions que le Comité 21 a développé en 2020-2021 un parcours d'ateliers collectifs sur la sobriété et les nouveaux modèles au cours duquel la sobriété a été interrogée au regard de certaines tendances ou activités des organisations. Ce parcours, destiné aux entreprises, collectivités, associations et établissements d'enseignement supérieur et de recherches, tous membres du Comité 21, a permis de mener en parallèle une réflexion sur le concept et d'étudier les conditions de sa mise en œuvre.

Dans le cadre ce parcours, les rapports souvent occultés entre « sobriété » et « rentabilité » ont été évoqués, comme ses opportunités d'innovations techniques et sociétales, avec de nouvelles approches, de nouveaux produits, des occasions d'ancrage territorial, de partenariats gagnants-gagnants avec les acteurs des territoires. Pour aller plus loin, des questions concrètes ont été posées : la smart city et l'économie circulaire sont-elles vraiment sobres ? Le marketing et la sobriété peuvent-ils être compatibles ? Quelle est la place des technologies dans une société sobre ? etc.

Les connaissances issues de ces travaux irriguent cette note et ont permis de nourrir la réflexion que nous proposons pour faire émerger une société sobre et ses conditions de succès.

¹ **Comité 21, Atelier #1 Sobriété et nouveaux modèles économiques : quelles opportunités pour les entreprises et les territoires ?**, juin 2020, compte-rendu et replay disponibles sur l'espace adhérent du Comité 21

Directrice de publication : Bettina Laville
Rédactrices : Bettina Laville, Sarah Dayan, Clara Beauvoir
Contributeur : Christian Dubost

Avec le soutien de :



1er réseau d'acteurs
du développement durable

www.comite21.org





En 2020-2021 le Comité 21 a développé un parcours d'ateliers collectifs sur la sobriété et les nouveaux modèles au cours duquel le concept de sobriété a été interrogé au regard de certaines directions ou activités des organisations. Ce parcours, destiné aux entreprises, collectivités, associations et établissements d'enseignement supérieur et de recherches, et à tous les membres du Comité 21, a nourri une réflexion sur le concept et a permis d'étudier les conditions de sa mise en œuvre.

Le Comité 21 publie le 23 février 2022 un rapport intitulé « *La sobriété, fil vert de la transformation* » ; en effet, le Comité 21 inscrit ce travail dans la droite ligne de son rapport sur la grande transformation, publié il y a 2 ans, et en introduction des travaux qu'il mène cette année sur les nouveaux modèles, dont les conclusions seront publiées en 2023. Avec cette déclinaison de la sobriété, et à la suite de la note sur la résilience territoriale, parue le 10 février de la même année, le Comité 21 propose un socle de valeurs aux mutations indispensables et urgentes que nous devons réussir.

Le rapport comporte six parties, qui déclinent les fondements du concept de sobriété, enraciné dans l'histoire philosophique et religieuse, les moyens dont on dispose pour l'appliquer aux différents secteurs de l'économie et de la vie sociale, et la manière dont les entreprises, les collectivités territoriales et les citoyens s'en saisissent aujourd'hui.

Nous considérons en effet que, parce que l'aspiration à la sobriété traverse les époques et les courants de pensée, ce concept peut être opératoire pour inspirer les transformations de ce siècle, afin de diminuer l'empreinte des activités humaines sur la planète ; parce que la sobriété s'adresse d'abord à l'individu, à ses choix intellectuels, spirituels et moraux, elle fonde une « *sagesse* », qui donne un sens à la rupture avec la croissance infinie, donc obsolète ; loin d'être une solution « *tiède* », moindre que la décroissance (utile d'ailleurs dans certains secteurs), elle propose un lien entre des comportements individuels, des projets sociétaux et des solutions collectives ; nous passons en revue les nouveaux modes de vie individuel, particulièrement chez les jeunes, qui s'en inspirent. **Aussi notre conviction est que le concept de sobriété permet un enracinement dans l'histoire philosophique, spirituelle, religieuse, d'un comportement, d'un choix de vie devenu incontournable dans les sociétés d'abondance, si on veut maîtriser à terme le dérèglement climatique, la perte de biodiversité, les éco-anxiétés dévastatrices, et les inégalités nationales ou internationales.** Cet enracinement lui permet de donner un sens à la limitation des besoins, et de retrouver le chemin des solutions. Il diffère en cela du couple aporétique croissance/décroissance, qui ne se réfère qu'aux sphères économiques. Il peut être un instrument fondateur d'un tournant civilisationnel, car il embrasse tous les espaces de vie, individuelle ou collective. C'est pourquoi il ne doit pas s'enfermer technocratiquement dans le seul domaine énergétique, mais imprégner les comportements et décisions publiques et privées.

La sobriété aujourd'hui s'impose dans **le monde énergétique**, grâce en particulier aux études de l'association Negawatt, et est utilisée comme scénario des futurs énergétiques et dans la SNBC (Stratégie Nationale bas Carbone). Elle est requise pour la transition écologique et énergétique, comme permettant la rupture avec des processus de production sans régulation, des recours aux ressources naturelles irréflechies, des habitudes de consommation marquées à la fois par les inégalités et l'ébriété. Elle est aujourd'hui utilisée comme **concept fondateur dans certaines politiques publiques**. Il en est ainsi, dans la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, et dans celle

du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique, qui crée un Observatoire qui devra définir la « **sobriété numérique** ». La notion de sobriété pour les emballages est utilisée par le Conseil National de l'Alimentation, et celui de « **sobriété foncière** » consacrée dans les conventions du même nom prévues par la loi Climat et Résilience.

Mais le passage à une économie de sobriété n'est possible qu'à trois conditions : la lutte contre les inégalités pas seulement par les niveaux de vie, mais également par les styles de vie, la régulation sévère de la publicité pour des activités polluantes, et la construction d'imaginaires positifs sur la sobriété par l'ancrage culturel décrit plus haut.

Le Comité 21 considère aussi que **l'innovation** dans les technologies visant la sobriété est un outil indispensable pour atteindre la neutralité carbone, et que des stratégies publiques doivent être mises en place pour favoriser leur émergence. Ainsi, l'intelligence artificielle peut contribuer à la sobriété, (via les usages, la réduction de la consommation des ressources, l'inclusion etc.). C'est pourquoi la plateforme RSE a recommandé que le principe de sobriété soit adopté comme stratégie principale et outil de déploiement de la Responsabilité Numérique des Entreprises (RNE). De même, les low-techs sont une voix de solution, ainsi que la diffusion d'innovations sociétales, ce qui implique d'accroître la recherche en sciences humaines. En fait, pour le Comité 21, la sobriété doit être « **systémique** », illustrer un projet de société comme l'a été le progrès il y a trois siècles, qui doit écarter les modèles obsolètes et soutenir une économie nouvelle fondée sur l'usage et la fonctionnalité.

Le Comité 21 fournit une analyse des « *possibilités de sobriété* » dans les entreprises, les collectivités sociales et les citoyens. La percée de l'expression dans la vie des **entreprises** est patent, même dans le **marketing dit « sobre »**, qui est considéré comme un levier encore sous utilisé pour les entreprises, mais en pleine expansion ; les entreprises s'engagent de plus en plus pour l'économie circulaire, qui favorise la sobriété des usages à la condition qu'elle n'alimente pas insidieusement d'autres modes de consommation, ou d'effets « *rebond* » ; de nouveaux modèles d'entreprises émergent, grâce en particulier aux dispositions de la loi Pacte, et des notions comme la « *rentabilité responsable* » sont discutées dans de nombreux cercles économiques.

Dans le monde des **collectivités locales**, le concept de sobriété émerge dans les territoires avec des démarches pionnières d'achats publics par exemple. La sobriété foncière est aujourd'hui une obligation légale âprement discutée, mais va sans nul doute provoquer une réflexion sur l'« *espace utile* » dans l'aménagement. La mise en place à l'intérieur de la gestion des collectivités des budgets verts entraîne aussi une réflexion sur la sobriété. Le mouvement des Smart cities promeut aussi la sobriété avec les technologies intelligentes, à la condition d'en faire l'étude d'impact préalable. Mais les territoires, vrais catalyseurs de ces démarches, doivent être encore accompagnés pour faire accepter ces démarches.

Car ce sont les **citoyens** qui donnent le « *la* », mais, selon leur situation économique personnelle, considèrent que la sobriété est une obligation imposée et pesante, alors que d'autres la poursuivent comme valeur, ou même comme contrainte librement choisie.

Aussi, l'atteinte de la sobriété nous paraît être devoir être discutée dans un cadre démocratique, au plus près des citoyens et des territoires, afin de remplacer, à terme, l'anthropocène par un « *vitalocène* » préservant les équilibres de la biosphère et, de ce fait, l'espèce humaine.

Afin d'y parvenir, le Comité 21 a formulé 10 propositions structurantes.



10 propositions pour une société sobre

Le Comité 21, considérant que la sobriété est le fil vert de la transformation, affirme qu'elle incarne un état d'esprit et une éthique sans lesquels l'adaptation aux conditions nouvelles des espèces, dont l'espèce humaine, ne se fera pas, ou se fera dans des drames géopolitiques, collectifs et individuels. Loin de se substituer à la notion de développement durable, l'« *esprit de sobriété* » remplace le concept adopté en 1992 dans les exigences plus drastiques de la modernité du 20^{ème} siècle. La sobriété, par ses racines intellectuelles, spirituelles, est un concept universel, au contraire d'autres, qui peuvent creuser les antagonismes entre riches et pauvres, pays développés, et pays en développement. Nous considérons donc que la sobriété, y compris énergétique, ne peut être confiée seulement aux innovations technologiques et aux transformations des secteurs économiques, bien sûr indispensables, mais incarnée par des comportements individuels et collectifs de tous les acteurs, publics et privés, nationaux et territoriaux.

Nous recommandons les leviers suivants pour la mettre en œuvre et en faire une valeur et une pratique partagées :

1. **Mieux intégrer la notion de sobriété dans l'ensemble des programmes éducatifs et scolaires de manière interdisciplinaire** (nourriture, consommation, économie, usages du numérique) et **créer une semaine de la sobriété dans les écoles** (nourriture basée sur un modèle sobre, viande une seule fois dans la semaine, produits locaux uniquement, interdiction du gaspillage, ateliers citoyenneté/sobriété, apprentissage des enjeux de la sobriété numérique pour une prise de conscience des jeunes, ateliers de mathématique sur la récupération de matière/économie circulaire etc.
2. **Orienter la fiscalité vers la préférence à la sobriété en détaxant des produits selon leur valeur sobre**
3. **Stratégie française énergie /climat** : faire de la sobriété énergétique le pilier de la prochaine SNBC
4. **Sobriété et Innovation** : développer un Fonds Innovation / Sobriété, qui permettrait de développer les innovations technologiques concourant à la sobriété des usages, en réorientant le Fonds pour l'innovation et l'industrie (FII)
5. **Engager un statut juridique de l'usage** : l'usage, dans le secteur des mobilités, des services, de l'habitat, du vêtement devrait être promu et revêtir un statut juridique de même ordre que la propriété (compléter les articles 578 et 815-2, du Code Civil portant sur l'usufruit et l'indivision)
6. **Vers la sobriété dans les statuts des entreprises** : explorer les liens de la « mission » des sociétés à mission avec les notions de sobriété
7. **Responsabilité numérique** : multiplier les chartes de responsabilité numérique dans les organisations afin de parvenir à la sobriété des usages en matière digitale
8. **Empreinte environnementale individuelle** : lancer un programme public de développement d'outils numériques individuels et développer un cadre législatif permettant, dans tous les domaines d'activité des citoyens, de mesurer leur empreinte environnementale et de la comparer à un seuil compatible avec la neutralité carbone.
9. **Budgets sobres des collectivités locales** : faire évoluer la construction des « budgets verts » des collectivités vers des « budgets sobres » avec des indicateurs visant toutes les ressources et tous les impacts, au-delà de l'impact carbone.
10. **Sobriété et achats publics** : faire porter l'attention sur les options de location ou la mutualisation, et la prise en compte des externalités positives (réduction des déchets, optimisation des livraisons, réduction des consommations liées à l'investissement...) qui peuvent être valorisées



National
102 avenue des Ternes
75017 Paris
Tél. : 01 55 34 75 21
comite21@comite21.org

Grand Ouest
3, bd de la Loire
44200 Nantes
Tél. : 02 28 20 60 80
grandouest@comite21.org

www.comite21.org

www.comite21grandouest.org

